



Litige : fausse déclaration

Par **piotr**, le **09/03/2009** à **18:44**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une voiture Citroën Xsara, assurée tous risques chez GAN.
Au mois de janvier tard le soir (23h) à 30 km de chez moi dans une petite ville, j'ai tourné dans une rue sans remarquer qu'il s'agissait d'une voie sans issue. Il s'agissait d'un nouveau lotissement sans éclairage, je pensais être sur la départementale qui est quelques centaines de mètres plus loin. Au bout de la rue (pleine de boue), je n'ai pas pu freiner et j'ai atterri dans un terrain vague à 3-4 mètres de la route. Enbourbé jusqu'au essieu je n'ai pas pu sortir la voiture de là. J'ai laissé la voiture en état. Et j'ai fait du stop pour rentrer.
Lorsque je suis revenu récupérer la voiture (2 jours après). La gendarmerie était sur place et ma voiture démolie. Quelqu'un a fait la même sortie de route que moi et m'a emboutit l'arrière la nuit suivante. L'autre conducteur véhicule a pu se sortir du terrain et s'est enfui.
La gendarmerie a pris ma plainte, a fait des photos, j'ai fait remorqué la voiture par un garagiste et signalé le sinistre à mon assureur qui a dépêché sur place un expert.

Conclusion de l'expert : j'ai fait une fausse déclaration=aucune indemnisation! Car il n'a trouvé aucune trace d'un tiers impliqué. Pas de trace sur mon véhicule (je suppose qu'il s'agissait d'un petit 4x4 équipé d'un par buffle). Le garagiste en retirant ma voiture a effacé les traces dans le terrain. Aucun débris du véhicule impliqué. Et il ne s'est même pas donné la peine d'aller à la gendarmerie. Il prétend que j'ai laissé la voiture déjà accidenté (Quel intérêt j'aurai eu, de faire une fausse déclaration pour une voiture assurée tous risques!? Même si j'avais cassé moi-même la voiture je suis censé être remboursé ...)

J'ai aussitôt envoyé un recommandé à mon assureur en faisant appel. Et je suis sur le point de saisir un expert indépendant.

J'ai pu récupérer plusieurs attestations du voisinages et des ouvriers du chantier qui témoignent que j'ai laissé mon véhicule en état et que quelqu'un est rentré dedans la nuit

suiivante.

Mais quand je me suis rendu à la gendarmerie ils ont refusé de me fournir une copie du dossier et surtout les photos qu'ils avaient pris (on y voit clairement les traces de l'autre véhicule qui m'a percuté, à l'arrière mais un peu sur le côté).

Que puis-je faire pour obtenir ces documents ?
Que dois-je faire encore pour obtenir une indemnisation ?

Merci.

Par **chaber**, le **12/03/2009** à **16:03**

Bonjour,

Que la gendarmeire vous ait refusé le constat est chose normale. Vous ne pouvez l'obtenir que par le biais d'un avocat ou de votre assureur

la fausse déclaration invoquée: En stationnement la clause bonus/malus n'est pas applicable, mais par contre un accident seul, en tous risques, entraîne un malus.

Je ne m'est pas en doute votre bonne foi, mais c'est chose fréquente. D'où la suspicion de l'expert et de l'assureur.

L'assureur refusant la garantie pour fausse déclaration , il vous faut faire demander le P.V dressé par un avocat.

Si toutes les précisions que vous mentionnez sont bien reprises dans le constat, vous aurez recours contre votre assureur pour vos dommages et les frais engagés pour obtenir ce constat.

Par **piotr**, le **13/03/2009** à **19:07**

Merci